

Annexe 4: Travail de master: schéma

ENONCE THEORIQUE DE MASTER	PROJET DE MASTER
<p>1. Professeur responsable de l'Enoncé Théorique tout professeur ENAC, incluant tous les professeurs SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>).</p> <p>Le professeur responsable de l'Enoncé théorique fait obligatoirement partie du groupe de suivi, soit comme directeur pédagogique, soit comme professeur.</p> <p>* Les professeurs invités ou hôtes sont exclus du PDM.</p>	<p>1. Directeur pédagogique les professeurs SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (voir <i>Annexe 1</i>).</p> <p>2. Professeur tout professeur ENAC, incluant tous les professeurs SAR qui ont une croix dans la colonne de cette fonction (<i>Annexe 1</i>).</p> <p>Un de ces deux professeurs est architecte.</p> <p>3. Maître EPFL tout enseignant EPFL (assistant, assistant-doctorant, professeur – "ordinaire", "associé", "assistant", "titulaire" ou "MER" – collaborateur scientifique), au bénéfice d'un contrat à l'EPFL.</p> <p>* Les professeurs invités ou hôtes sont exclus du PDM.</p>
EVALUATION DE L'ENONCE	EVALUATION DU PROJET
<p>1. Professeur responsable de l'Enoncé théorique 2. Observateur</p> <p>l'observateur est l'autre professeur du groupe de suivi</p>	<p>1. Professeur (Directeur pédagogique) 2. Professeur 3. Candide_1 4. Candide_2</p> <p>un candide est un professeur SAR désigné par la coordination (tous les professeurs de l'<i>Annexe 1</i>).</p> <p>5. Expert extérieur choisi, nommé par la section et affecté par la coordination.</p> <p>*** Le Maître EPFL participe à l'examen oral de l'étudiant. Il peut assister, d'entente avec le Directeur pédagogique, aux délibérations à huis clos.</p>